



## **Scouts St Sébastien**

**WILTZ** A.S.B.L.

Château de Wiltz

Tél: +352 / 95 81 99

L-9516 WILTZ

Fax: +352 / 26 95 05 79

Email: [scoutswi@pt.lu](mailto:scoutswi@pt.lu)

### **Conditions générales :**

#### RESERVATIONS ET CONDITIONS DE PAIEMENT:

- Vous trouverez nos tarifs et disponibilités sur le site [www.scoutswiltz.lu](http://www.scoutswiltz.lu)
- La réservation se fait uniquement via notre site web [www.scoutswiltz.lu](http://www.scoutswiltz.lu)
- Une fois votre réservation envoyée, vous recevrez une confirmation reprenant toutes les conditions du contrat.
- Une fiche d'hébergement à télécharger est à renvoyer dans les plus brefs délais.
- Si, pour une raison quelconque vous ne désirez pas maintenir votre réservation, vous devez envoyer une annulation par email à [reservation@scoutswiltz.lu](mailto:reservation@scoutswiltz.lu) .

#### CONDITIONS DE PAIEMENT:

- Après réception de votre confirmation, vous êtes priés de verser un acompte de 30% dans les 2 semaines.
- 8 semaines avant votre arrivée, il vous faudra payer le solde et retourner la fiche d'hébergement par mail sur [reservation@scoutswiltz.lu](mailto:reservation@scoutswiltz.lu)
- Pour les réservations avec arrivée dans moins de 8 semaines, le paiement total sera à faire dès réception de la confirmation et la fiche d'hébergement sera retournée remplie par retour de mail.
- Pour les réservations avec arrivée dans un délais de moins de 3 jours, prière de prendre contact avec le bureau.
- Les réservations qui ne sont pas intégralement payées avant l'arrivée sont automatiquement annulées.

#### MODIFICATION DE LA RESERVATION:

- Toute annulation partielle signalée 8 semaines au moins avant l'arrivée, fera l'objet d'un recalcul du solde dû afin de ne vous engendrer aucun frais supplémentaire. Passé les 8 semaines, aucun remboursement sur les paiements faits, ne sera effectué.
- Une prolongation du séjour ou des participants supplémentaires à la réservation initiale sera à régler dès votre arrivée après accord du bureau.
- Si durant votre séjour, vous quittez le camp (pour un hike par exemple), une nuit ou deux, votre emplacement vous étant toujours réservé, il ne fera l'objet d'aucune remise.

- Tout désistement d'une ou plusieurs personnes est à signaler 8 semaines avant le début du séjour, au-delà, aucune modification ni remboursement se sera effectué.
- Le staff est autorisé de vérifier à tout moment si le nombre de personnes logeant dans la location correspond au nombre d'inscriptions. En cas d'irrégularité, toute personne supplémentaire sera facturée en double.

#### CONDITIONS D'ANNULATION:

- Si vous désirez annuler totalement votre réservation, vous êtes priés d'envoyer un email à [reservation@scoutswiltz.lu](mailto:reservation@scoutswiltz.lu).

La date de l'email comptera comme date d'annulation.

- Si cette dernière intervient 8 semaines minimum avant votre arrivée, nous garderons 30% de l'acompte que vous avez versé, avec un minimum de 50 euros.
- Entre 8 et 4 semaines, nous garderons 50% de l'acompte que vous avez versé, avec un minimum de 50 euros.
- A moins de 4 semaines, nous garderons 75% de l'acompte que vous avez versé, avec un minimum de 50 euros.
- A moins d'une semaine, nous garderons 100% de l'acompte que vous nous avez versé.
- En cas d'annulation, une note de crédit valable 12 mois pourrait être envisagée comme compensation (moins 50 euros de frais de dossier).

#### A VOTRE ARRIVEE:

- Veuillez vous présenter au bureau du Château de Wiltz à votre arrivée.
- Vous y recevrez des informations sur ce qu'il faut faire en cas d'urgence et les numéros de téléphone et adresses utiles.
- En cas de fermeture du bureau, dans la boîte à clés, vous trouverez toutes les informations concernant votre séjour.

# CHALETS

## ENTRETIEN:

- Le chalet doit être rendu propre à votre départ.

Ce que vous devez faire vous-même :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (les réfrigérateurs et le four)
- Replacer meubles et objets déplacés
- Laver et ranger la vaisselle
- Vider les poubelles et trier les immondices
- Ramasser les papiers à l'intérieur et à l'extérieur du chalet
- Les lavabos, WC et douches doivent être rincés, les surfaces de la cuisine doivent être propres.
- Mettre les protège-matelas utilisés lors de votre séjour dans le panier à linge sale.
- Respectez le calme du voisinage et leur sommeil, évitez le tapage nocturne.

## FUMEURS :

- Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet.
- Merci de ne pas jeter vos cigarettes dans la pelouse, ainsi que dans la cour.

## CAPACITÉ :

- Le contrat de location est établi pour une capacité maximum d'un certain nombre de personnes.
- Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires et de demander une indemnisation.
- Toutes modifications ou ruptures du contrat seront à charge du client.

## ACCÈS INTERNET WI-FI:

- Un accès internet Wi-Fi est proposé gracieusement à l'intérieur de certains chalets.
- La responsabilité du propriétaire ne peut être engagée en cas :
  - D'incompatibilité ou de dysfonctionnement lié au matériel utilisé par le locataire
  - De perturbations ou d'interruptions

## CAUTION:

- Une caution a été demandée à votre arrivée, elle vous sera restituée après constat du bon état intérieur du chalet et après déduction des charges.
- Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et dégradations se produisant dans les lieux, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

## RESPONSABILITE ECOLOGIQUE:

- Des poubelles sélectives sont mises à votre disposition.
- Un container à verres creux est mis à votre disposition près des emplacements de camps.
- L'eau, c'est la vie, elle est précieuse ; économisons là.
- Hormis le papier toilette, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.

## FEU DE CAMP:

- Il est autorisé d'allumer un feu de camp à l'endroit prévu à cet effet, ou dans une coupole à feu (brasero) que vous devrez amener. Tout feu sauvage est interdit et punissable.
- Il est interdit d'abattre des arbres et d'utiliser une tronçonneuse.
- Veuillez nettoyer le feu de camp avant votre départ.

CLEFS:

- A votre départ, après avoir :
  - Nettoyé l'intérieur et l'extérieur,
  - vidé le frigo et les poubelles,
  - vérifié que toutes les lampes sont éteintes, que le chauffage est baissé à 10°.
  - fermé les fenêtres et les volets,
- Veuillez fermer le chalet et remettre les clefs dans la « boîte à clefs » dans la cour du château de Wiltz.

A AMENER:

- Sac de couchage et oreiller
- Papier toilettes
- Savon vaisselle, éponges et essuies de cuisine
- Torchon et savon pour le nettoyage des sols
- Nappes (si nécessaire)

# CAMPINGS

**Durant les mois de juin, juillet et août**  
les campings sont **exclusivement réservés** aux groupes **scouts** affiliés et reconnus par leur fédération.

## FUMEURS :

- Merci de ne pas jeter vos cigarettes dans la pelouse, et veillez à ce qu'elles soient bien éteintes.

## CAPACITÉ :

- Le contrat de location est établi pour un certain nombre de personnes.
- Si le nombre de locataires dépasse la réservation, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires et de demander une indemnisation. En cas d'irrégularité, toute personne supplémentaire sera facturée en double.
- Toutes modifications ou ruptures du contrat seront à charge du client.

## ACCÈS INTERNET WI-FI:

- Un accès internet Wi-Fi est proposé gracieusement près des sanitaires du camp 19 FOX.
- La responsabilité du propriétaire ne peut être engagée en cas :
  - D'incompatibilité ou de dysfonctionnement lié au matériel utilisé par le locataire
  - De perturbations ou d'interruptions

## RESPONSABILITE ECOLOGIQUE:

- Des poubelles sélectives sont mises à votre disposition, veuillez les utiliser.
- Un container à verres creux est mis à votre disposition près des emplacements de camps.
- L'eau, c'est la vie, elle est précieuse ; économisons là.
- Hormis le papier toilette, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.
- N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.

## REGLEMENT

- Vous êtes autorisé à camper uniquement sur l'emplacement qui vous a été désigné par le personnel du camping. Identifiez-vous en affichant votre réservation en apparence sur votre parcelle. Sur cette fiche sera stipulée :
  - le numéro de parcelle
  - le nom du groupe
  - le nom du responsable et son numéro de téléphone
  - le nombre de campeurs
  - les dates du séjour.
- Les véhicules motorisés sont interdits sur les terrains de camping et sur tous les espaces verts.
- Les remorques peuvent être poussées jusqu'à votre emplacement de camping ou d'hébergement et y être laissées. Il y a suffisamment de places de stationnement.
- Un adaptateur électrique peut vous être vendu au bureau des Scouts de Wiltz.
- Veuillez maintenir un environnement paisible pour votre propre bien ainsi que pour celui des autres. Assurez-vous que les instruments de musique ou les radios ne soient audibles que par vous.
- Veuillez respecter le calme nocturne entre 23h00 et 07h00, respectez vos voisins de camp et leur sommeil. Les plaintes et excès pourront conduire à l'expulsion du camp, et ce sans remboursement.
- Un superviseur adulte doit être présent pour chaque groupe séjournant sur le domaine.
- Vous êtes obligés d'avoir votre propre trousse de premiers soins avec vous. De plus, vous devez disposer d'un équipement d'extinction d'incendie suffisant.
- Les toilettes et douches sont à respecter et à garder dans un état propre. Les poubelles doivent être vidées régulièrement. L'eau chaude coûte cher et est assurée à certaines heures de la journée.
- Les sanitaires sont nettoyés par tous les campeurs selon un système de rotation. Un calendrier devra être établi à cet effet.
- Il est interdit de monter un bassin/piscine sans accord préalable.

- Faites votre vaisselle près de votre tente ou à l'endroit prévu à cet effet dans le bloc sanitaire et n'utilisez que du liquide vaisselle biodégradable
- L'utilisation de générateurs n'est pas autorisée.
- Il vous est interdit d'allumer un feu de camp sur votre parcelle, il existe un endroit de feu de camp commun derrière le camp 21-5.
- Il est autorisé d'allumer un feu sur votre parcelle, uniquement sur une coupole à feu (brasero) amenée par vos soins.
- L'utilisation d'une tronçonneuse est interdite, la coupe de bois en forêt est interdite et punissable.
- Il est interdit de creuser des trous sur votre parcelle. Seules des constructions autoportantes sont autorisées.
- Les appareils à gaz doivent être homologués et les flexibles ne doivent pas avoir plus de trois ans.
- A votre départ, veuillez à :
  - nettoyer votre emplacement de camp,
  - vider vos poubelles,
  - nettoyer les sanitaires,

#### CAUTION

- Une caution vous a été demandée avant votre arrivée, elle vous sera restituée si aucune détérioration n'a été détectée sur le camping lors de votre séjour.
- Au cas où une détérioration n'a pas été déclarée par un des groupes présents sur le site, la caution sera retenue, et ce solidairement pour tous les groupes et sera signalée à la Police et à la fédération scout concernée

#### A AMENER :

- Tente + Sac de couchage et oreiller
- Papier toilette individuel
- Savon vaisselle biodégradable, éponges et essuies de cuisine
- Coupole à feu (brasero)